

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2025

<p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 12 - votants : 12 <p>Convocation en date du : 25 janvier 2025</p> <p>Affichée le : 25 janvier 2025</p>	<p>Le trente janvier deux Mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.</p> <p>Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne</p> <p>Absents excusés : BANCEL Béatrice</p> <p>Secrétaire de séance élu : SERVY Sylvain</p>
N° 2025D113	SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de Rozier-en-Donzy tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités en octroyant un don d'un montant de 500 € à la Protection civile – FNPC TOUR ESSOR – 14 Rue Scandicci – 93500 PANTIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le soutien à la population de Mayotte avec un don de 500 € à la Protection Civile

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance
 Sylvain SERVY



ROZIER EN DONZY, le 10/02/2025
 Signé : le Maire, Didier BERNE

